Intitulé des UE			Volume Horaire		Info RCC	
et des éléments pédagogiques (EP)		СМ	TD	Coef.	ECTS	
	des elements pedagogiques (EF)				<u> </u>	
UE annualisée : Er	nseignements fondamentaux de Droit - 2 cours et 2 TD obligatoires			8	20	
Cours obligatoire	Droit privé (matière annualisée)*	70	36	4	10	
Cours obligatoire	Droit Constitutionnel (matière annualisée)*	70	36	4	10	
	Semestre 1					
UE 1 : Unité d'enseignement fondamentale de Droit				1	2	
Cours obligatoire	Droit civil (Personnes)	21	0	1	2	
UE 2 : Unité d'enseignements fondamentaux d'Histoire de l'Art et Archéologie				2	12	
Cours obligatoire	Art et archéologie de l'Antiquité grecque et romaine	26	33	1	6	
Cours obligatoire	Art des temps modernes (Renaissance)	26	33	1	6	
UE 3 : Unité d'enseignement de Méthodologie et Préprofessionnalisation				1	6	
Cours obligatoire	Institutions juridictionnelles et grands procès	21	0	2	2	
Cours obligatoire	Méthode en archéologie	19,5	0	2	2	
Cours obligatoire	Langue vivante 1 (DDL)	0	18	1	2	
Bonifications				0	0	
Cours optionnel	Ouverture : Langue, Activités culturelles ou Sport	0	0	0	0	
Total		183,5	120		20	
			3,5			
	Volume horaire étudiant	323,5	192			
	Somethia 2					
Semestre 2 UE 1 : Unité d'enseignement fondamentale de Droit				1	2	
Cours obligatoire	Droit civil des biens	35	0	1	2	
UE 2 : Unité d'enseignements fondamentaux d'Histoire de l'Art et Archéologie				2	12	
Cours obligatoire	Art contemporain (XIX ème)	26	33	1	6	
Cours obligatoire	Art contemporain (XX ème)	26	33	1	6	
UE 3 : Unité d'enseignement de Méthodologie et Préprofessionnalisation				1	6	
Cours obligatoire	Introduction a la demarche documentaire en droit (y compris le	0	12	2	2	
Cours obligatoire	Méthode en histoire de l'art	19,5	0	2	2	
Cours obligatoire	Langue vivante 1 (DDL)	0	18	1	2	
Bonifications				0	0	
Cours optionnel	Ouverture : Langue, Activités culturelles ou Sport	0	0	0	0	
Cours optionnel	Bonus Certificat de l'EDS	0	18	0	0	
Total		176,5	150		20	
Volume horaire étudiant		176,5	6,5 132			
		360	270		60	
Total annuel			30			
Volume horaire annuel étudiant		500	324			

<sup>\*</sup>La moyenne du Droit privé et du Droit constitutionnel est calculée sur la base des notes de contrôle continu du 1er et du 2nd semestre et de la note Les crédits rattachés aux matières annualisées (Droit constitutionnel et Droit privé) du semestre 1 ne sont pris en compte qu'en fin d'année, la Une épreuve unique (Sem1+Sem2) en Droit constitutionnel et une autre en Droit privé seront organisées en 2ème session